BULLETIN AGRPN

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE



# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

N°38 · AOÛT 2024

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE

# BULLETIN
# DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE NATIONALE
# AGRPN

Parution N° 38 **juillet 2024**
**Directeur de la publication :**
J. BABOURAM
Bulletin d'information de
l'Association Générale des retraités
de la Police Nationale.

Association déclarée
à la Préfecture de Police
conformément à la loi
du 1er juillet 1901
sous le n°1820 - JO du 19.06.96
N°ordre 90/2409
N°dossier 095825P
N°ISSN : 2257-3534
2bis, rue Dupont de l'Eure
75020 PARIS
Tél. 01 83 90 18 34
Email : *secretariat@agrpn.fr*
Dépôt légal à parution

Service coordination imprimerie
**Régie Publicitaire** :
Service Coordination Imprimerie
350 avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. 04 65 27 80 00

MEDIAPRINT
**Création - Imprimeur** :
ZAC St Martin - 23, rue B.Franklin
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 68 65 56
Fax 04 86 85 51 24

## SOMMAIRE

- Edito du président, **Jean BABOURAM** ..... **5**
- **Intelligence Artificielle,** de quoi parle-t-on ? ..... **7**
- **Dis-moi ce que tu cherches, je te dirais qui tu es :** ..... **15**
  Les algorithmes de profilage en ligne
- **Sortie de Printemps 2024 de l'AGRPN** ..... **20**
- **Pratiquer une activité physique régulière** pour préserver ..... **25**
  son bien-être et sa santé
- **Aides Auditives,** les bons réflexes à adopter ..... **29**
  face aux pratiques frauduleuses
- **EDF, la fin d'un monopole et d'une époque** ..... **32**
- **Atelier de préparation à la retraite avec Happy Visio** ..... **33**
- **Participations forfaitaires :** Ce qui change au 15 mai 2024 ..... **35**
- **Information adhérents** ..... **36**
- **Nécrologie** ..... **37**




**CONTACT AGRPN PAR COURRIEL :**
secretariat@agrpn.fr

**COURRIER POSTAL :**
2 bis rue Dupont de l'Eure
75020 - PARIS

# Edito



Le Président,
**Jean BABOURAM**

Nos dirigeants se targuent de procéder à des réformes, je qualifie leur action comme de la poudre aux yeux inspirée par les illusionnistes. De grands discours pour des résultats souvent décevants.

Le "toujours plus" n'est qu'un tour de passe-passe pour cacher la réalité qui n'est pas florissante. Le changement de nom des organismes en le précédant de «France», est une diversion sur l'inaction et sur la résolution des problèmes que rencontrent les Français au quotidien. Le plus gros bluff est l'attaque en règle sur les fonctionnaires, dans un premier temps nos dirigeants ont changé le titre du ministre en rajoutant à «la fonction publique» le qualificatif de «transformation» pour nous instiller le retrait de carrière à vie en introduisant le licenciement, ce qui est déjà prévu avec les commissions paritaires qui prononcent des révocations en cas de manquement.

Le plus jeune président qui a tenu à nommer le plus jeune premier ministre, j'ai l'impression que notre président s'amuse et nous considère comme des baudets qui ne comprennent rien. Si cette jeunesse apportait un nouveau souffle au pays, je serais le premier satisfait, malheureusement ce sont des personnes qui se préoccupent plus de leur avenir et de leur bien-être que du devenir et la situation de nos compatriotes.

Nous avons "un épicier" au ministère des finances qui nous ment sur la situation économique du pays en nous endormant avec des explications qu'il a du mal à comprendre lui-même. La plupart des mesures proposées sont au détriment des citoyens ; il est contre l'augmentation des salaires, la dernière en date c'est l'éviction du PDG de la SNCF au motif qu'il a accordé des avancées à ses agents. Les économies sur l'assurance chômage tandis que la caisse est excédentaire, idem pour la sécurité sociale. Il cherche à pomper les caisses sociales pour combler le déficit qu'il a généré par son incompétence. En ligne de mire, les fonds de réserve des caisses de retraites complémentaires qui sont en excédent, pour rappel ces organismes sont gérés par les représentants du personnel, empêchant de faire un hold up sur cette manne financière.

Encore un caprice de notre Chef d'Etat qui a provoqué les élections législatives anticipées parce que les Français lui ont envoyé un message de "ras le bol" sur leur situation. Cette décision que je considère comme "un coup de calgon" pour laver plus blanc met le pays en effervescence pour ne pas dire dans une situation de crise sans précédent.

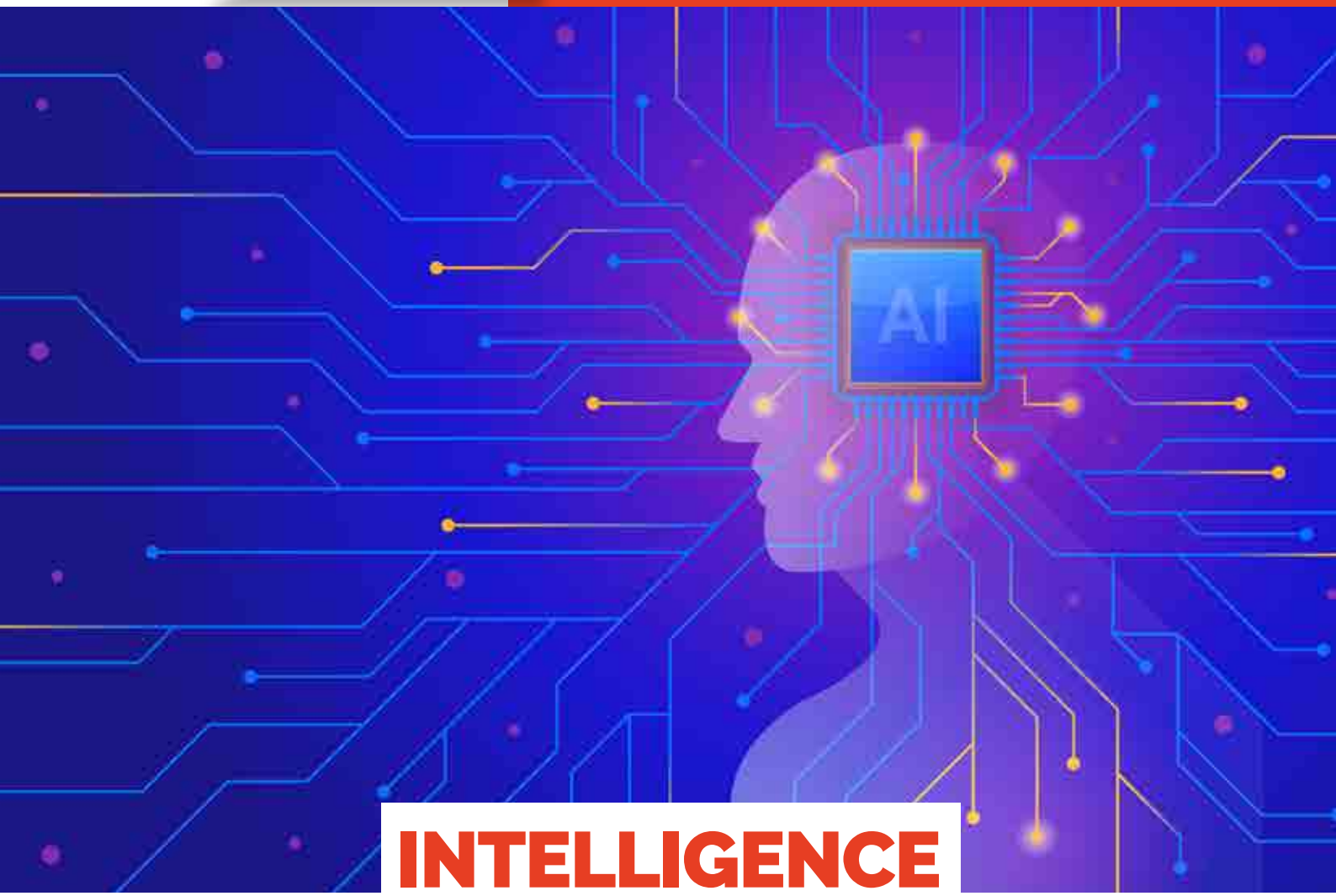
Ce début de campagne est hallucinant, nos politiques découvrent que le pays s'est appauvri et que nos compatriotes sont exaspérés par des excès de décision et de langage d'un autre monde qui creusent le fossé en divisant la population.

La grande découverte du moment, pendant la campagne électorale, c'est le pouvoir d'achat, on se croirait dans une publicité du plus offrant. C'est un terme que j'ai toujours réfuté car le plus important est le reste à vivre. Nos candidats veulent augmenter les salaires pourquoi pas, si vous dépensez plus avec l'augmentation du coût de la vie, la situation demeure identique voire s'empire. Au cours mon engagement syndical, j'ai toujours défendu le revenu différé qui selon moi, est un ticket gagnant pour le salarié et l'employeur. L'action sociale peut être un facteur important dans le quotidien de chacun. En gardant le même salaire et en agissant sur les dépenses, l'employeur a moins de charge, ce qui peut lui faciliter des embauches et le salarié pourrait subvenir à ses besoins. Le levier doit porter sur les charges car si notre loyer et les dépenses essentielles sont moins élevées, le reste à vivre augmente mécaniquement et facilite le bien être de nos concitoyens.

Les technocrates qui conseillent et produisent des rapports que seul leur petit cercle peut déchiffrer, regardent les informations et sont conscients que les Français ne sont pas dupes, ils ne sont pas des enfants à qui l'on raconte des histoires pour les endormir.

Nous avons un chef du gouvernement qui veut indexer les retraites sur l'inflation, banco, il oublie que c'est son ministre des Finances qui voulait, il y a peu de temps, bloquer les retraites

**LES PROMESSES N'ENGAGENT QUE CEUX QUI LES CROIENT**




# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

**L'intelligence artificielle (ou IA) est de plus en plus présente dans notre quotidien, notamment au travers de nouveaux produits ou services. Elle repose cependant sur des algorithmes gourmands en données, souvent personnelles, et son usage nécessite le respect de certaines précautions.**

L'intelligence artificielle n'est pas une technologie à proprement parler mais plutôt un domaine scientifique dans lequel des outils peuvent être classés lorsqu'ils respectent certains critères.

Pour le Parlement européen, l'intelligence artificielle représente tout outil utilisé par une machine afin de « reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ».

Cette définition pourrait être élargie en incluant les comportements dépassant les capacités humaines, puisque les ordinateurs actuels parviennent aujourd'hui à les surpasser dans certaines tâches (bien que la compétence de l'ordinateur s'arrête généralement à l'exécution de cette tâche).



À titre d'exemple, le système d'IA AlphaGo, capable de battre le champion du jeu de go Lee Sedol, est très doué pour élaborer des stratégies à ce jeu, mais ses capacités s'arrêtent ici. Il sera incapable de jouer aux échecs ou d'effectuer d'autres tâches tant que celles-ci ne lui auront pas été inculquées.

Tout système mettant en œuvre des mécanismes proches de celui d'un raisonnement humain pourrait ainsi être qualifié d'intelligence artificielle.



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE RECONNAÎTRE LA PRÉSENCE D'UNE IA ?

Comme toute nouvelle technologie, les systèmes utilisant de l'intelligence artificielle sont encore sujets à des défaillances, à des attaques, ou peuvent avoir des impacts encore insoupçonnés sur les individus et sur la société. Sans remettre en cause les avantages que peuvent proposer ces systèmes, il est néanmoins primordial de connaître les risques auxquels ils exposent les utilisateurs.

Premièrement, tout comme l'humain, ils sont sujets à l'erreur, que celle-ci soit due à une défaillance ou à une discrimination intégrée dans l'outil : **on parle alors de biais.**

Sur ce point, le règlement général sur la protection des données précise que : La personne concernée a le droit **de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé** produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.
■ article 22 du RGPD

Autrement dit, **l'humain doit garder la main**, ce qui a été développé par la CNIL dans un rapport sur les enjeux éthiques de l'intelligence artificielle où les questions d'autonomie et de prise de décision automatisée sont abordées.

**Toute personne a ainsi le droit de s'opposer à certains traitements automatisés lorsque ceux-ci n'intègrent pas une intervention humaine dans le processus de décision.**

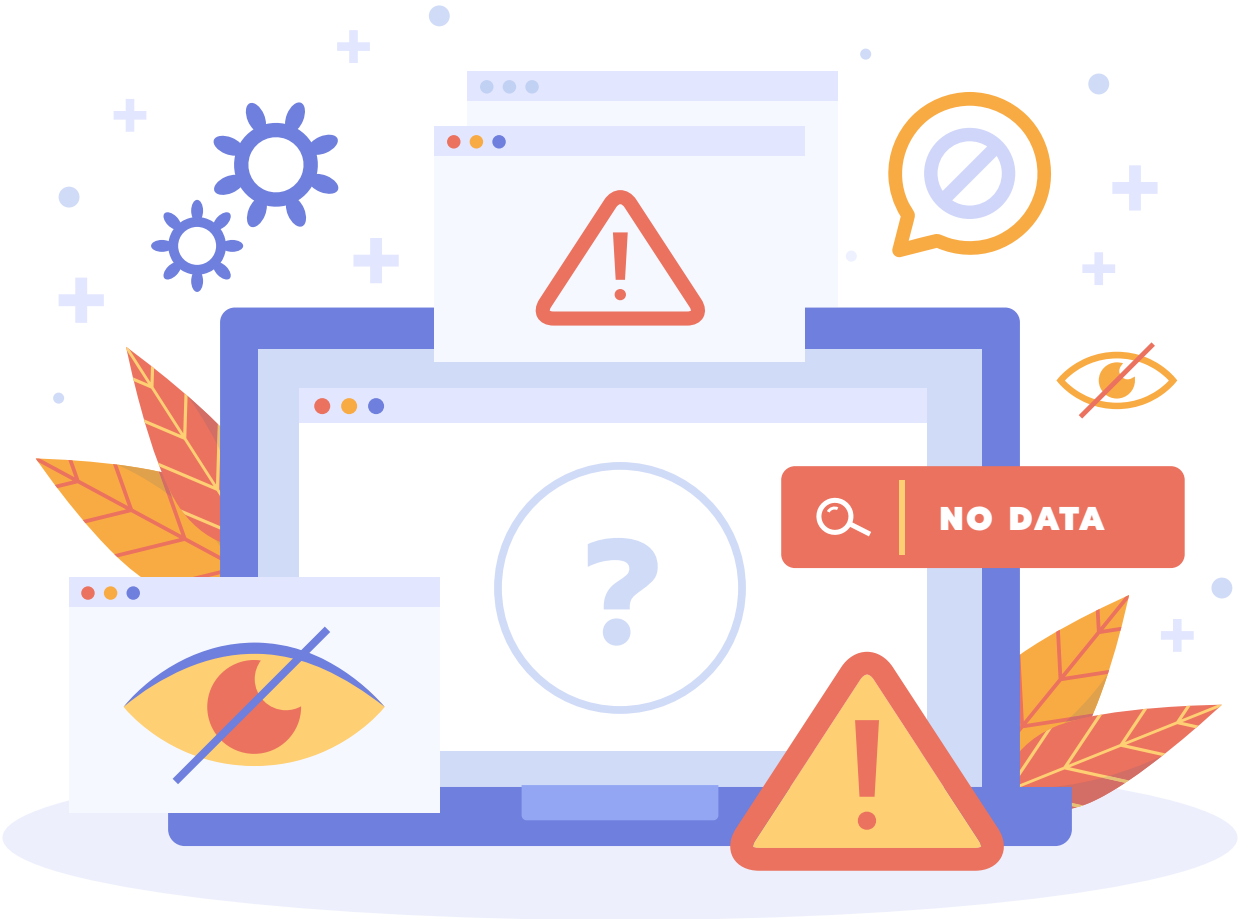
## POURQUOI UNE IA FAIT-ELLE DES ERREURS ?

Étant donné la complexité des systèmes utilisant l'intelligence artificielle, les sources d'erreur peuvent être multiples.
■ Les erreurs liées à la **conception du système**

On distingue en premier lieu les erreurs dans la **conception du système**, elles peuvent être liées à plusieurs causes.

### Un manque de représentativité

Si certains cas réels n'ont pas été pris en compte dans les données d'entraînement, on parle de manque de représentativité. Exemple : certains algorithmes de reconnaissance faciale entraînés sur des ensembles de données où les personnes de certaines origines ethniques étaient en nombre insuffisant.






### Une hypothèse trop approximative

En tant qu'abstraction mathématique, **l'algorithme repose sur des hypothèses dont certaines peuvent s'avérer trop approximatives.**

*Exemple : les algorithmes d'évaluation de la performance des enseignants aux États-Unis ont causé de nombreuses plaintes car l'hypothèse selon laquelle les notes des élèves étaient une preuve directe de la performance d'un enseignant était trop simpliste.*

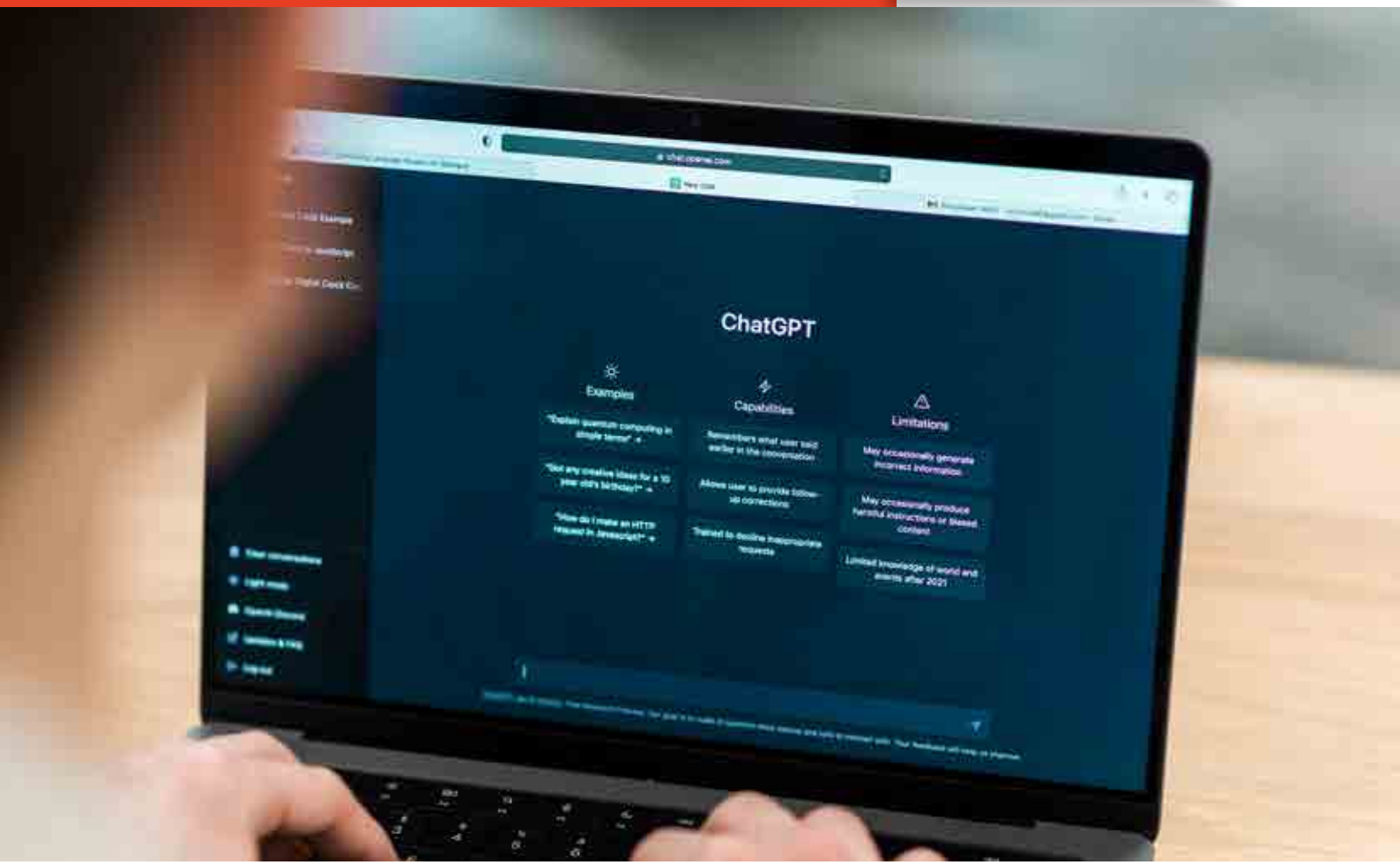
### De mauvais critères retenus

Lors de l'entraînement de l'algorithme, celui-ci est évalué sur la réalisation d'une tâche selon certains critères, ou **métriques**.

Les critères et le seuil final choisis ont des conséquences importantes sur la qualité du système final.



*Exemple : un seuil bas correspond en réalité à un taux d'erreur plus important délibérément accepté par le concepteur du système. Pour un algorithme de diagnostic médical par exemple, on souhaite surtout éviter les faux négatifs car en cas de faux positif, il nous est toujours possible d'effectuer davantage de tests.*




*Il pourra ainsi être choisi d'utiliser un seuil bas pour les faux positifs (ce qui augmente leur nombre) si cela permet d'avoir un seuil plus élevé sur les faux négatifs (ce qui réduira leur nombre*).

### Les erreurs liées aux conditions d'utilisation

Des erreurs peuvent également survenir à cause des **conditions d'utilisation** du système d'IA.

### Une mauvaise qualité des données

La qualité des données fournies au système lors de son utilisation modifie sa performance.

*Exemple : cela peut être observé lorsqu'on utilise un assistant vocal dans un environnement bruyant : la qualité de la compréhension de l'assistant en est alors diminuée.*

### Des défauts liés au matériel ou à ses contraintes

Quand le système est dépendant de composants physiques comme des capteurs, la qualité de la sortie du système dépendra de l'état de ces composants.

Exemple : un système de détection d'incivilités par vidéosurveillance pourra être sujet à plus d'erreurs si déployé sur un parc de caméra de résolution insuffisante.

### Les autres risques de défaillance

Enfin, comme tout système complexe, **les systèmes d'intelligence artificielle ne sont pas exempts des défaillances classiques des systèmes informatiques** qui peuvent intervenir sur les infrastructures physiques où sont réalisés les calculs, lors de la communication d'information, ou encore à cause d'une erreur humaine.

Là où les systèmes d'intelligence artificielle se distinguent de systèmes informatisés plus classiques, c'est dans les difficultés que posent l'identification du problème : on parle de **l'explicabilité**.

En effet, et en particulier dans les systèmes appelés « profonds », tels que les réseaux de neurones, le nombre de paramètres utilisés fait qu'il est souvent impossible de comprendre d'où vient l'erreur. Pour limiter ce risque, il est recommandé de conserver certaines données utiles au système pour une durée proportionnée : c'est la **traçabilité.**

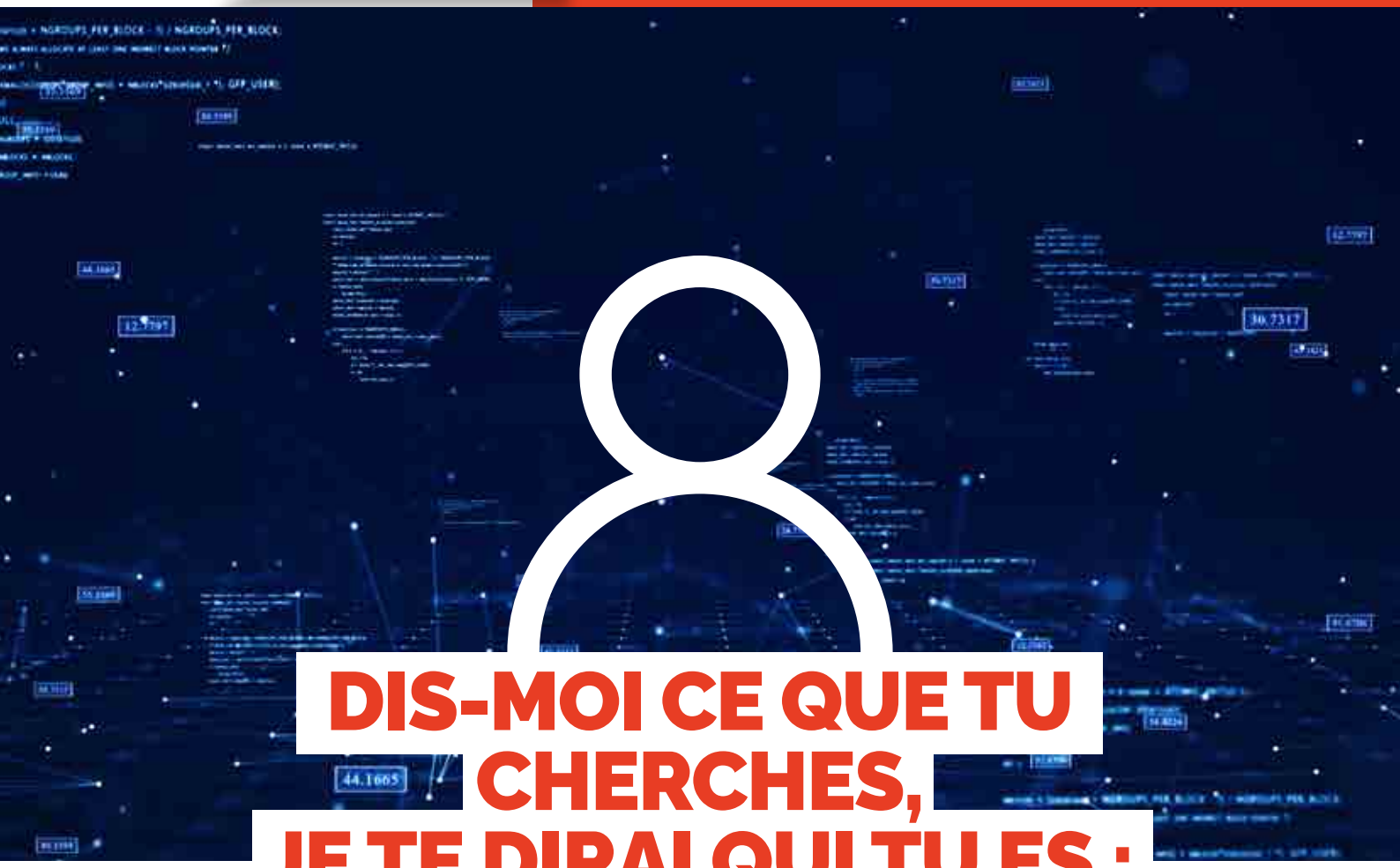
### L'accompagnement de la CNIL

La CNIL est attentive au développement de ces nouveaux outils.

Tout d'abord, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, pour pouvoir conseiller utilement les pouvoirs publics, les chercheurs et les entreprises. Au travers des missions de contrôles qu'elle réalise sur des dispositifs effectivement mis en œuvre. Enfin, par une action de veille visant par exemple à identifier de nouveaux modes d'attaques ou des biais conduisant à des traitements de données illicites.

*Source CNIL*





# DIS-MOI CE QUE TU CHERCHES, JE TE DIRAI QUI TU ES : LES ALGORITHMES DE PROFILAGE EN LIGNE

**Sans que les internautes en soient forcément conscients, l'intelligence artificielle, en particulier la technique de partitionnement (clustering), est utilisée chaque jour dans le développement d'outils de profilage en ligne. La proposition de contenus pertinents en liens avec leurs centres d'intérêts doit s'effectuer dans le respect de leurs droits.**

La recherche en ligne, qu'elle se fasse sur le web ou sur d'autres plateformes telles que les réseaux sociaux ou les services de streaming de vidéos ou de musique, représente un enjeu de compétitivité majeure pour les entreprises. En suggérant à l'utilisateur les contenus les plus adaptés et pertinents selon certains critères, elles s'assurent en effet que ce dernier poursuivra son utilisation de leur outil de recherche. L'utilisateur bénéficierait également du dispositif puisque le contenu qui lui est proposé correspond davantage à ce qu'il cherche. Néanmoins, pour suggérer du contenu à l'utilisateur, il est nécessaire de connaître ses attentes. Pour cela, la recherche en elle-même fait l'objet d'une analyse.

En utilisant l'historique de recherche, la localisation, et d'autres informations disponibles

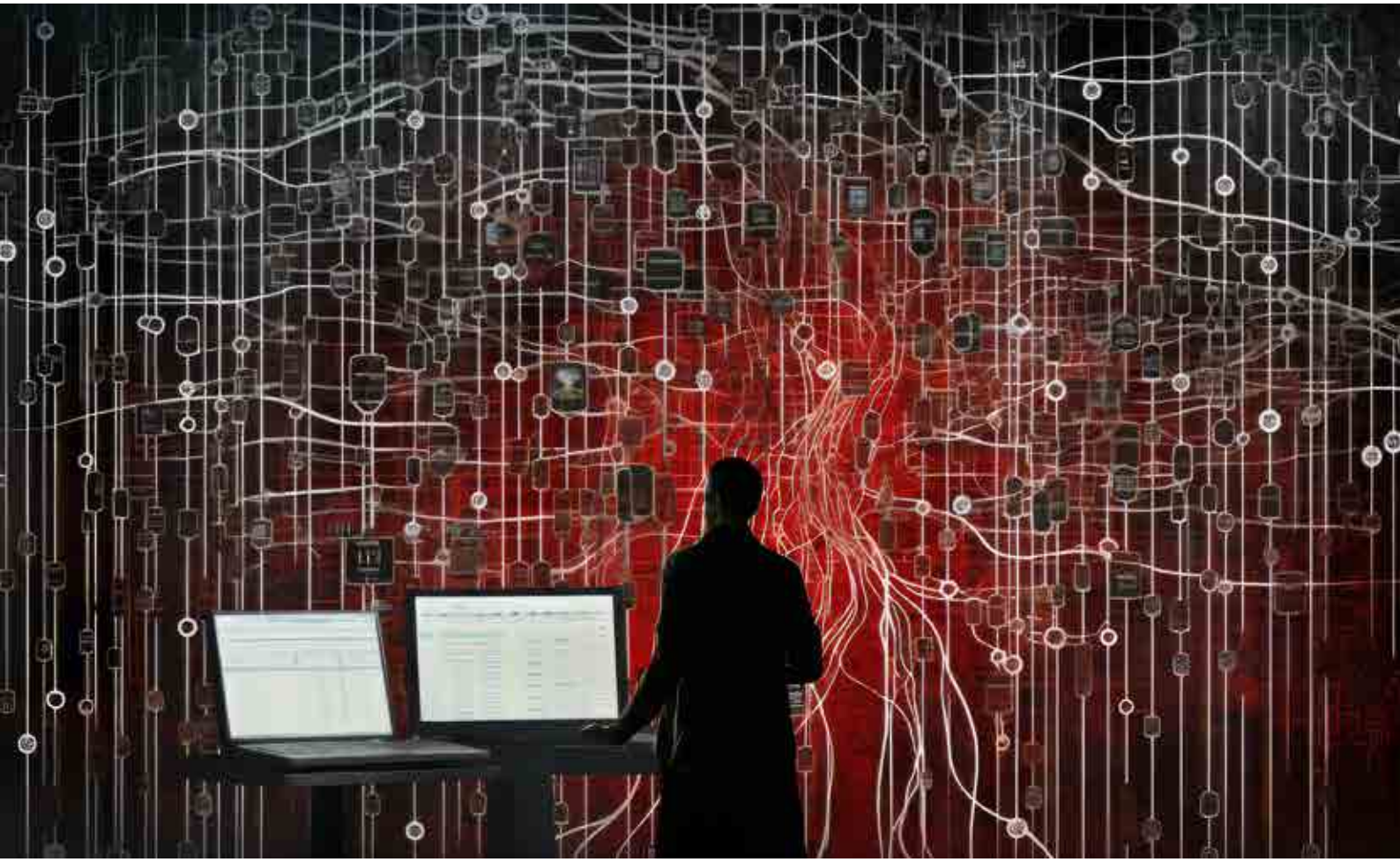
telles que les applications installées sur un smartphone, l'historique des clics, le temps passé sur les contenus déjà visités, etc., les sociétés parviennent à alimenter une base de données sur chacun des utilisateurs.

La constitution du profil se fait alors en deux étapes :

- **le prétraitement :** les informations collectées sont réarrangées afin de correspondre à un format générique, utilisable dans un traitement automatique : des images peuvent être recentrées, un enregistrement sonore pourra être ralenti, etc. ;
- **l'exploitation :** cette phase peut se faire au moyen de plusieurs méthodes comme le partitionnement ou clustering.

Le partitionnement des données consiste à regrouper les données similaires afin de constituer des groupes présentant une similarité. Chaque utilisateur peut alors être assigné à un ou plusieurs groupes et les contenus de la plateforme sont recommandés aux utilisateurs selon leur correspondance à la description du groupe ou parce qu'ils ont été appréciés par d'autres membres du groupe.





L'algorithme de partitionnement ne fournit en revanche pas d'interprétation sur les groupes formés : un groupe formé autour des publications d'une personnalité politique correspondra-t-il à une manifestation d'intérêt pour le contenu des publications, pour les opinions de la personnalité ou encore pour le parti politique de la personnalité ?

La raison pour laquelle un utilisateur est associé à un groupe existant peut également manquer de clarté. Enfin, une fois un groupe attribué à un utilisateur, est-il possible pour lui d'en sortir afin que d'autres types de contenus lui soient proposés ?

## OÙ CES MÉTHODES SONT-ELLES UTILISÉES ?

- Suggestions de recherche : sur les moteurs de recherche sur le web, sur les claviers dits intelligents.
- Recommandation de contenus : sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de streaming de vidéos et de musique.
- Le partitionnement des données est une méthode très généralisée et utilisée dans de très nombreux autres domaines.

## QUELS SONT LES RISQUES POUR LES PERSONNES ?

- Certaines informations que la personne considère comme particulièrement personnelles pourraient être utilisées à des fins de profilage.
- Le profilage pourrait placer la personne dans un groupe qui ne lui correspond pas vraiment.
- Les recommandations suggérées pourraient placer la personne dans une bulle de filtre, où seuls des contenus similaires à son historique lui sont proposés.

## QUELQUES CONSEILS DE LA CNIL

### Pour l'entreprise

- Minimiser les données collectées à des fins de profilage.
- Privilégier la transparence et informer la personne concernée du profil qui lui correspond.
- Analyser les catégories de données collectées pour identifier si elles pourraient conduire à des discriminations.
- Favoriser l'explicabilité de l'algorithme dans son ensemble (globale) et sur chacune des décisions prises (locale).
- Permettre à la personne concernée de prendre la main sur le profil qui la caractérise.

### Pour les personnes

- Garder en tête que les suggestions correspondent généralement à l'historique de mes recherches et qu'elles ne représentent pas la totalité du contenu de la plateforme.
- Exercer mon droit d'accès pour connaître les données utilisées pour mon profilage.
- Explorer la diversité de plateformes existantes et les outils me permettant d'éviter le traçage, et donc le profilage.
- Utiliser le mode « navigation privée » si on souhaite obtenir des résultats génériques et « non-profilés ».

*Source CNIL*




# SORTIE DE PRINTEMPS 2024 DE L'AGRPN

Le jeudi 16 mai, l'AGRPN a organisé une sortie Loisirs au parc animalier immersif "PARROT WORLD" à Crécy-la-Chapelle (77). Les participants ont apprécié cet endroit magnifique où le soleil était au rendez-vous. Sur place, ils ont profité d'un excellent déjeuner dans une ambiance chaleureuse.




AMAZONIA Trek





# PRATIQUER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE POUR PRÉSERVER SON BIEN-ÊTRE ET SA SANTÉ

**En 2024, année d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, la France a fait de la promotion de l'activité physique et sportive sa « Grande Cause Nationale ». C'est dans ce cadre que les ministères des Sports et de la Santé, avec le collectif « Pour une France enforme », organisent dans tout le pays jusqu'au 4 juin, des « Journées pour une France en forme ». L'objectif de ces événements, auxquels s'associe l'Assurance Maladie, est de rappeler à chacun les risques liés à la sédentarité et les bienfaits du sport pour la santé physique et mentale tout au long de la vie.**

## QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AU MANQUE D'ACTIVITÉ ?

Quelques chiffres frappants : L'inactivité est aujourd'hui la cause de **9 %** des décès en France

Un adulte est assis en moyenne **12 heures** au cours d'une journée travaillée, **9 heures** au cours d'une journée non travaillée.

**80 %** des 11-17 ans sont en-dessous des seuils d'activité physique (AP) recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

- **80 %** des adultes passent **3 heures** devant un écran chaque jour, hors activité professionnelle

- **95 %** de la population adulte en France est à risque sanitaire par manque d'activité physique ou à cause d'un temps trop long passé en position assise.

Il y a donc urgence à adopter des modes de vie plus actifs.

L'activité physique inclut les activités sportives mais aussi l'ensemble des activités physiques quotidiennes comme :

- les déplacements actifs : marcher, faire du vélo, descendre un ou deux arrêts de bus avant sa destination finale, prendre les escaliers– même pour quelques étages seulement – en cas d'étage élevé et même si ce n'est qu'en descente ;
- les activités domestiques : faire le ménage, bricoler, jardiner… ;
- les activités professionnelles (travail physique par exemple)…

L'activité sportive, elle, même si elle peut être pratiquée dans un cadre planifié, au sein d'un club ou d'une association par exemple, ne nécessite pas forcément de lourdes infrastructures ni d'équipement spécifique. Pourquoi ne pas profiter d'un rayon de soleil pour chausser des baskets et aller faire un jogging dans un parc voisin ?

L'important est de trouver le sport qui convient à ses aptitudes et à ses envies. Pour cela, rendez-vous sur le site du ministère des Sports pour faire le quiz : « Le bon sport pour moi ».

## QUEL IMPACT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE ?

L'activité physique accroît la force musculaire et contribue au développement et à la préservation du capital osseux. Elle développe la souplesse, l'équilibre et la bonne coordination des mouvements, diminuant les risques de chutes chez les seniors. Elle renforce également les capacités cardiaques et respiratoires.

De plus, l'exercice physique diminue également le risque de développer certains cancers (du côlon, du sein, de la vessie, l'œsophage, etc.). Il protège par ailleurs du surpoids, lui-même facteur de risque de cancer. Associé à de bonnes habitudes alimentaires, il peut également prévenir l'apparition du diabète de type 2, ou en réduire les risques de complications.

L'activité physique peut aussi agir favorablement sur l'évolution de plusieurs maladies, notamment chroniques, comme l'asthme et les pathologies cardiovasculaires. Au cours d'un traitement contre le cancer, elle va permettre de réduire la fatigue et d'améliorer la qualité de vie, de mieux tolérer les traitements, de diminuer le risque de récidive…
Les effets bénéfiques de la pratique d'une activité physique ou sportive ne se limitent pas à la santé physique. Ils portent aussi sur la santé mentale : l'exercice physique diminue le stress et l'anxiété, renforce l'estime de soi, contribue à une sensation générale de bien-être et à la bonne humeur, augmente la qualité du sommeil.

Pour plus d'information, consulter la rubrique **d'ameli.fr** consacrée à l'impact bénéfique de l'activité physique sur la santé :

- Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, février 2022
- La descente d'un escalier fait uniquement travailler les muscles alors que la montée mobilise également les capacités cardiorespiratoires.



# AIDES AUDITIVES
# LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER FACE AUX PRATIQUES FRAUDULEUSES

De nouvelles pratiques illégales de la part de certaines sociétés d'audioprothèses ont émergé. Il s'agit notamment de facturation abusive et de démarchage téléphonique. Pour participer à la lutte contre ces fraudes dans laquelle l'Assurance Maladie est pleinement engagée et éviter d'en être victime, voici quelques informations à connaître ainsi que les bons réflexes à adopter en cas de doute.

## QUELS SONT LES NOUVELLES PRATIQUES ILLÉGALES EN LIEN AVEC LES AUDIOPROTHÈSES ?

La réforme du 100 % Santé permet, depuis le 1er janvier 2021, de bénéficier d'aides auditives sans aucun reste à charge : en cas de déficit auditif, les aides et accessoires sont remboursés sur prescription médicale par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé (mutuelle).

Ce dispositif a entraîné de nouvelles pratiques frauduleuses dans le domaine des aides auditives :

- les assurés sont démarchés, le plus souvent par SMS, pour un test d'audition à réaliser en magasin ou à domicile. Des centres auditifs ou des personnes, souvent sans qualification, effectuent un test d'audition sous couvert de dépistage gratuit et font croire aux assurés qu'ils doivent se faire appareiller ;



certains centres auditifs invitent des assurés à se mettre en relation avec leur médecin pour obtenir une prescription ou les informent qu'ils vont solliciter directement pour eux leur médecin. Cette pratique n'est pas autorisée. Seul un médecin peut conseiller des aides auditives à un patient et décider de lui en prescrire.

Ces agissements sont illégaux et doivent être signalés afin que l'Assurance Maladie puisse lutter rapidement et efficacement contre toute pratique frauduleuse.

Pour cela, il convient d'adresser un courrier à sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou à sa complémentaire santé en indiquant :

- son nom et son prénom ;
- son adresse ;
- la description détaillée de la situation, de l'anomalie constatée.

## QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER ?

- Ne jamais communiquer de données personnelles (numéro de sécurité sociale, coordonnées bancaires) en réponse à une demande (courriel, SMS, appel téléphonique), prétendument de la part d'un agent de l'Assurance Maladie.
- Ne jamais prendre un rendez-vous à domicile pour un dépistage gratuit : l'exercice itinérant est interdit. Une société d'audioprothèse ne peut pas venir effectuer à domicile un dépistage et proposer des appareils auditifs. Il faut se rendre directement dans un centre auditif proche de chez soi.
- Ne pas laisser sa carte Vitale : la carte Vitale doit être récupérée par l'assuré à la fin de chaque consultation ou soins.
- Consulter régulièrement ses relevés de remboursements sur son compte Ameli (ou papier) pour s'assurer qu'ils sont bien conformes à la réalité des soins effectués.
- Ne jamais acheter de prescription médicale

pour des aides auditives : l'acheteur s'expose à des poursuites (amendes, suspension des prestations, voire peine de prison).
- Faire un signalement à sa CPAM ou à sa complémentaire santé en cas de doutes sur des soins non effectués ou un usage détourné de sa carte vitale.

Les bons réflexes individuels contribuent au bon fonctionnement du système collectif de santé. Chacun, à son niveau, en adoptant les bons comportements, peut contribuer à lutter contre les pratiques frauduleuses.

## RAPPEL DES CONSEILS ET PRÉCAUTIONS AVANT ET APRÈS L'ACHAT D'AIDES AUDITIVES

Pour bénéficier d'une prise en charge, l'appareillage auditif doit être prescrit par un médecin (un otorhinolaryngologiste (ORL) ou un médecin généraliste équipé) qui, après avoir réalisé un audiogramme, rédigera une ordonnance d'aide auditive s'il le juge nécessaire.

Dans un second temps, muni de cette ordonnance, il est conseillé pour s'équiper de choisir un audioprothésiste proche de chez soi car la phase d'adaptation peut nécessiter plusieurs rendez-vous.

- Lors du rendez-vous, l'audioprothésiste doit :
- Réaliser quelques examens et tests de l'audition ;
- Fournir à l'assuré un devis détaillé qui précise notamment le prix de l'appareil, des accessoires et le prix des prestations d'adaptation ;
- Proposer à l'assuré un test de l'appareil pendant 30 jours.

L'achat de l'appareillage auditif n'intervient qu'à l'issue des 30 jours, après que l'audioprothésiste a vérifié que l'appareil est adapté aux besoins du patient.

Il est important que cette bonne adaptation soit vérifiée régulièrement lors de rendez-vous de contrôle. Un suivi gratuit durant toute la durée de vie de l'appareil auditif est prévu :
- la première année, l'audioprothésiste propose 3 rendez-vous de contrôle à 3, 6 et 12 mois ;
- À partir de la deuxième année, 2 rendez-vous par an sont recommandés.

En savoir plus sur les prestations avant l'achat, les informations devant figurer dans le devis et le remboursement des aides auditives.

### RETOUR SUR LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES À L'ASSURANCE MALADIE EN 2023

Montant total des fraudes détectées et stoppées : 466 millions d'euros, soit une hausse de 50 % par rapport à l'année 2022.

Montant des fraudes par les centres de santé détectées et stoppées : 58,1 millions d'euros, contre près de 7 millions en 2022.
Montant des fraudes par les centres d'audioprothèses détectées et stoppées : 21,3 millions.

Répartition du préjudice financier global par catégorie d'acteurs :
- **70,7 % :** professionnels de santé ;
- **19,5 % :** assurés ;
- **9,7 % :** établissement de santé.

*Source AMELI*




# EDF, LA FIN D'UN MONOPOLE ET D'UNE ÉPOQUE !

L'un des dogmes des politiques libérales est l'ouverture des marchés à la concurrence. C'est ainsi que le monopole d'EDF cassé, a permis à 17 fournisseurs privés de se positionner sur le marché de la distribution d'électricité. Ces nouveaux fournisseurs ont mené des campagnes musclées souvent frauduleuses pour attirer le plus grand nombre d'abonnés. Ceci pour bénéficier de l'aubaine à l'Accès Réglementé de l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH).

Chaque année EDF est contraint de vendre à prix cassé plus d'un tiers de sa production nucléaire à ces concurrents.

La commission de régulation de l'énergie détermine le volume et le prix de l'ARENH attribué aux fournisseurs. Pour cela, la commission se base sur la consommation des clients de l'année écoulée en faible demande. Les fournisseurs qui incitent leurs clients à résilier leur contrat en fin d'été bénéficient ainsi d'un volume d'ARENH supérieur à leurs besoins réels. Le surplus d'électricité pourra être revendu sur le marché de gros à un tarif 10 fois supérieur à son prix d'achat.

Pour EDF, qui accumule les pertes financières les plus ubuesques doit racheter sur les marchés au prix fort l'électricité vendue à prix bradé à ses concurrents. Cette ouverture de la distribution de l'électricité à la concurrence au lieu de bénéficier aux usagers comme annoncé par le gouvernement ne sert qu'à générer des profils exorbitants aux fournisseurs privés.

*Source : F.O*

# Mémoire, numérique, préparation à la retraite : participez depuis chez vous à des ateliers en visioconférence

Happy Visio

**SUR HAPPYVISIO.COM**

*Code partenaire* **PRIF**

## Les ateliers se composent de plusieurs séances d'1h30

Donnez du peps à vos neurones !

### Atelier Mémoire

Renforcez votre mémoire et attisez votre curiosité en 8 séances.

**FACILE**

Ayez le déclic !

### Atelier Bien sur Internet

Naviguez sur Internet en toute sécurité en 8 séances.

**CONVIVIAL**

### Atelier Tremplin

Faites le plein de projets pour la retraite en 5 séances.

**GRATUIT**

Scannez-moi !



### COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER

1. Rendez-vous sur le site internet happyvisio.com
2. Inscrivez-vous gratuitement avec le code partenaire : *PRIF*
3. Participez à l'atelier depuis chez vous

Les activités proposées sont intégralement financées par le Prif et ses partenaires.

pour BIEN VIEILLIR

Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans

PRIF

L'Assurance Retraite

**Besoin d'aide pour vous inscrire ?** 01 76 28 40 84

Imprimé par l'imprimerie en France pour ADMY Visio - 804 029 080 R.C.S. Créteil - Ne pas jeter sur la voie publique.

# PARTICIPATIONS FORFAITAIRES :
## CE QUI CHANGE AU 15 MAI 2024




La participation forfaitaire augmente à partir du 15 mai. Son montant est désormais de 2 € (contre 1 € avant). Elle concerne toujours les consultations chez le médecin, les examens de radiologie et les analyses de biologie médicale. Son plafond journalier a évolué : la participation forfaitaire ne peut pas excéder 8 € par jour. Son plafond annuel n'a pas évolué : il reste à 50 € par personne et par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

**Le règlement des participations forfaitaires :**

La participation forfaitaire est déduite automatiquement des remboursements effectués par l'Assurance Maladie sur les consultations médicales, les examens de radiologie et les analyses de biologie médicale. En cas de tiers payant, si l'assuré ne règle pas ses médicaments ou ses soins, la participation forfaitaire sera déduite plus tard, sur toute somme versée par l'Assurance Maladie (consultations, soins, examens radiologiques, actes infirmiers, transports...) pour lui ou l'un de ses enfants. Si l'assuré ou son enfant n'a pas l'occasion de recevoir de remboursement, le règlement des participations peut aussi être demandé par sa caisse d'assurance maladie. Le paiement peut s'effectuer via le service Paiement des créances en ligne mis en place par l'Assurance-maladie.

Dans la quasi-totalité des cas, les complémentaires-santé (mutuelles) ne prennent pas en charge les participations forfaitaires.

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : UNE AIDE POUR PAYER SES DÉPENSES DE SANTÉ

Les personnes avec des revenus modestes peuvent demander la Complémentaire santé solidaire. Avec cette aide, elles ne paieront pas la participation forfaitaire. Vérifier le paiement de ses participations forfaitaires sur ses relevés de remboursement

On peut voir sur ses relevés de remboursements le prélèvement de chaque participation forfaitaire. Il y est précisé : son montant, la date et la nature de l'acte correspondant et le bénéficiaire concerné. Les relevés de remboursements sont disponibles à tout moment dans le compte Ameli, rubrique « Mes paiements ». Dans cette même rubrique « Mes paiements » du compte Ameli, la section « Participations forfaitaires et franchises » permet de consulter les compteurs, pour une année donnée, pour ces 2 types de contributions au système de soins.

*Source AMELI*

# INFORMATION ADHERENTS

## ACTION C.L.A.S 75

Dans le cadre de l'action sociale de la Préfecture de Police de PARIS, la C.L.A.S a programmé une action pour les retraités qui ont exercé et terminé leur carrière à PARIS.

La séance plénière du 29 /04/2024 a acté l'organisation de cette action pour 2025.

Pour participer, il faut se faire connaître car il n'existe aucun fichier ou recensement des retraités de la PP. En tant que membre de cette commission plénière nous pouvons collecter vos coordonnées afin de les transmettre.au service concerné.

Pour faire le recensement, nous avons besoin de connaître votre dernière affectation sur Paris, vos noms, prénoms et adresse ainsi que votre numéro d'identification.

## ACTION F.L.L

Nous sommes en négociation avec la Fondation Louis Lépine (FLL) pour organiser une action à l'attention des retraités qui sont adhérents.

Quand nous aurons plus d'informations, nous les communiquerons sur le site de l'A.G.R.P.N.

Ces actions sont programmées à la demande de la responsable du secteur social d'UN1TE PARIS sur proposition du Président de l'A.G.R.P.N.

**Pour transmettre vos renseignements :**
**president@agrpn.fr**
**Tel : 01 83 90 18 34**

# NÉCROLOGIE

Au nom de l'A.G.R.P.N. Le Président et le Conseil d'Administration
Présentent aux familles endeuillées leurs plus sincères condoléances

| | | | |
|---|---|---|---|
| **DEBERGUE LILIANE** | **89 ANS** | COINCY | AISNE |
| **POURCHAUX MICHEL** | **78 ANS** | COMBLOUX | HAUTE-SAVOIE |
| **GHESQUIERE JACQUELINE** | **91 ANS** | CLAMART | HAUTS-DE-SEINE |
| **DUXIN MAURICE** | **94 ANS** | TREGUEUX | CÔTES-D'AMOR |
| **VAULOT MARIE-ROSE** | **101 ANS** | SARCELLES | VAL-D'OISE |
| **GUERIN ANTOINE** | **89 ANS** | CHEPTAINVILLE | ESSONNE |
| **RAS JEAN** | **89 ANS** | MONTAUROUX | VAR |
| **CORNEVAUX ELIANE** | **95 ANS** | SOSPEL | ALPES-MARITIMES |
| **COSSON SIMONNE** | **104 ANS** | NEMOURS | SEINE-ET-MARNE |
| **LESSELIER MARCEL** | **88 ANS** | PUYOO | PYRÉNÉES-ORIENTALES |